**Article 1**

« Les 6 & 12 heures de Nivelles » sont une courses à pieds se courant en individuel ou par équipes de 2 coureurs (pour le 6h uniquement). Elles sont ouvertes à toutes et tous affilié(e)s ou non affilié(e)s.

Les équipes de 2 coureurs peuvent être mixte.

**Article 2**

La course se déroule sur le site du stade de Nivelles et l'avenue Jules Mathieu sur un circuit entièrement fermé à la circulation.

Les coureurs courent sous leur entière responsabilité.

**Article 3**

Chaque équipe gère elle-même la longueur des relais. Minimum 1 tour par coureur avant de se faire relayer. Les relais se font par passage d'un « témoin ».

Les relais se font obligatoirement dans la zone de passage définie au sol (longueur 20m) à proximité de la zone ravitaillement.

Des antennes de contrôle seront disposées à l'arrivée et aux extrémités du parcours.

**Article 4**

Chaque participant reconnaît être en bonne santé physique et mentale pour l'épreuve à laquelle il s'inscrit.

Les concurrents doivent être âgés de 18ans minimum.

En aucun cas l'organisation ne sera tenue responsable d'éventuels accidents ou de blessures avant, pendant, ou après la course.

**Article 5**

Chaque concurrent s'engage à accepter de courir sous l'emblème d'éventuels sponsors imprimés sur le dossard.

Le montant de la participation est fixé en fonction de la catégorie choisie. En pré-inscription jusqu’au 16 août : Individuel : 30 € non affilié/25€ affiliés VAL/LBFA. Equipe : 40 €.

Inscription du jour : Individuel : 40 € non affilié/35€ affiliés VAL/LBFA. Equipe : 50 €.

Ce montant comprend l'inscription un T-shirt "6 & 12 heures de Nivelles" et les ravitaillements ( eau, boissons énergétiques, pains d'épice, bananes, biscuits salés, ....). Une assistance médicale est prévue par l'organisation.

**Article 6**

La durée nominale de la course est fixée à 12 ou 6 heures ininterrompues.

Le comité organisateur est libre d'interrompre la course momentanément ou de réduire sa durée selon les circonstances. Seul le comité est apte à juger des circonstances qui pourraient affecter la durée ou nécessiter des interruptions de la course.

Au terme des 6 & 12h00, le concurrent ou l'équipe s'arrêtera au coup de révolver et attendra l'arrivée de l'officiel pour le mesurage précis du tour entamé afin d'obtenir le kilométrage exacte parcouru.

**Article 7**

Tout litige concernant la course sera arbitré souverainement par les membres du comité organisateur en concertation avec le juge arbitre mandaté par la LRBA.

**Article 8**

Chaque concurrent ou équipe remplit prioritairement le formulaire en ligne sur le site (SITE COMMUNIQUE AU 1er AVRIL), verse la somme sur le compte (COMPTE COMMUNIQUE AU 1er AVRIL)avec comme communication: nom et prénom du concurrent individuel ou le nom de l'équipe (pour l'équipe la somme entière est payée en une seule fois), l'inscription est effective dès réception du payement.

En cas de forfait cette inscription n'est pas remboursable.

En cas de force majeure les coureurs mentionnés dans l'équipe peuvent être remplacés au plus tard pour le jour du départ.

Pendant la course il n'y a plus de possibilité de changement de concurrents dans l'équipe sous peine de disqualification.

**Article 9**

Remise des prix : Celle-ci aura lieu 1h00 après l’arrivée, soit à partir de 21h00.

Individuel : Les 3 premières dames, les 3 premiers hommes.

Equipe : La première équipe dame, la première équipe homme et la première équipe mixte